



C.E.P. Lorient Section Athlétisme

**Athlétisme : Découverte - Compétition -
Loisir - Santé - Handisport**

67 rue Duguay-Trouin 56100 LORIENT

☎ 02 97 84 11 43 ✉ cepathle@wanadoo.fr 🌐 www.cepathle.fr

REGLEMENT PARTICULIER Saison 2025 2026

1) ORGANISATION GENERALE

LA SECTION ADULTE

Les activités proposées par la section Athlétisme du C.E.P.Lorient sont ouvertes à tous, à partir de 15 ans (nés en 2009). La reprise des entraînements est fixée au **Mardi 02 septembre 2025** sur le stade du Bois du Château à 18h00.

Les entraînements ont lieu, aux créneaux suivants :

- le mardi & le jeudi de 18h00 à 20h00 (toutes spécialités) sur le stade du Bois du Château.
- le mercredi de 18h30 à 20h00 au club (renforcement musculaire, salle Brisset).
- le mardi de 18h30 à 20h00 (loisir - running) sur le stade du Bois du Château.
- le samedi de 14h00 à 16h00 (toutes spécialités) sur le stade du Bois du Château.
- le dimanche de 10h00 à 12h00 (toutes spécialités) et loisir running sur le stade du Bois du Château.

Les entraînements "par spécialité" se déroulent sous la responsabilité des entraîneurs de la section :

- * Gary **MOUROUGASSIN** : sauts /lancers
- * Nicolas **MANON** : demi fond / fond /sprint long
- * Dylan **GOADEC** : sprint / haies
- * Axelle **GUILLERME** : running loisir- santé
- * Anne **QUEYROY** : renforcement musculaire
- * Hélène **BECHARD** : assistante entraîneur

LA SECTION JEUNES (Minimes)

Deux entraînements sont ouverts aux athlètes de la catégorie Minime (adolescents nés en 2011 et 2012) : le **mercredi de 14h00 à 15h30**, et le **samedi de 14h00 à 15h30**. Les séances sont encadrées par **Gary MOUROUGASSIN**.

La reprise de l'entraînement est fixée au **mercredi 10 septembre 2025** sur le stade du Bois du Château.

L'ECOLE D'ATHLETISME : de 6 à 12 ans

L'Ecole d'Athlétisme du C.E.P.Lorient est ouverte aux enfants âgés de 6 à 12 ans (nés entre 2013 et 2019) : Catégories Eveil Athlétisme (moins de 9 ans), Poussins (9-10 ans) & Benjamins (11-12 ans) et fonctionne uniquement en période scolaire. La reprise des entraînements est fixée au **mercredi 10 septembre 2024**.

Les entraînements ont lieu sur le stade du Bois du Château à Lorient, le **mercredi de 14h00 à 15h30** pour les Eveils. **Le mercredi de 14h à 15h30 et samedi de 14h à 15h30** pour les Poussins (2015) et les Benjamins. Ils se déroulent sous la responsabilité des animateurs de la section :

**Pascale LE CALVEZ, Responsable de l'Ecole d'Athlétisme (02 97 84 11 43 ou 06 62 77 56 57),
Axelle GUILLERME, Philippe BOURVA, Dylan GOADEC, Julien GUIGO.**

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux parents de venir récupérer leur(s) enfant(s) mineur(s), à l'issue de chaque entraînement, directement auprès des entraîneurs, sur le stade et non près du portail à l'entrée du stade.

2) TENUE ET EQUIPEMENTS

Chaque athlète de 15 ans et + doit posséder et revêtir lors de chaque compétition un maillot aux couleurs du club. Son prêt conditionne un chèque de caution de 30 euros qui sera restitué en fin de saison à l'athlète en échange du rendu du maillot. Pour les enfants nés en 2015 et après, un tee-shirt est fourni moyennant 15,00€. Aucune tenue officielle, en dehors du maillot du club n'est exigée. Les chaussures à pointes sont à la charge de l'adhérent. Il est fortement conseillé d'avoir dans son sac l'indispensable k-way par temps de pluie ainsi que des gants et un bonnet par période de froid.

Remarques : l'hydratation est très importante pendant et après l'effort. Pensez à glisser une bouteille d'eau dans votre sac d'entraînement. Il est possible de prendre une douche à la fin de chaque séance d'entraînement.

Un panneau d'affichage se trouve à côté des vestiaires au Stade du Bois du Château. Diverses informations y sont apposées (calendriers, minima de qualification, horaires & résultats des compétitions...), n'hésitez pas à le consulter régulièrement. La section dispose également d'un site internet (www.cepathle.fr) ainsi qu'un compte instagram (**ceplorientathletisme**) et d'un groupe **WhatsApp** (minimes et +) pour toute info pouvant changer et un autre pour adultes (en plus des mails) où des photos pourront y être partagées.

3) COMPETITIONS

Des compétitions d'athlétisme (stades, piste, cross et route) sont organisées tout au long de la saison (interclubs, Challenge des Jeunes, Championnats & Meetings). Selon sa catégorie, chaque athlète est donc susceptible d'y participer. **Au mois de mai se déroule habituellement les Championnats Interclubs réservés aux catégories cadets et plus (événement très important dans la vie du club) ; les athlètes sélectionnés devront se mettre à la disposition de l'équipe.**

Pour les divers Championnats, les athlètes qualifiés et engagés doivent être présents. Si un athlète engagé ne peut être présent, il doit le signaler au secrétariat du club (ou sur le groupe WhatsApp) dans les meilleurs délais sous peine d'être redevable d'une amende dont le montant est fixé par la Ligue de Bretagne d'Athlétisme (à titre indicatif: 30,00€ en 2022-2023) ; d'autre part, s'il ne participe pas à une épreuve à laquelle il était engagé (cas des athlètes participant à plusieurs épreuves), il est aussi redevable d'une amende, 8€ en 2023-2024).

Les athlètes qui désirent participer à une compétition hors de la ligue de Bretagne et à fortiori d'un championnat quel que soit (départemental, régional, meeting ...), devront prévenir le secrétariat du CEP, le club étant le seul habilité à effectuer les engagements. Ne pas attendre le dernier moment pour formuler les demandes pour ne pas risquer de se voir interdire de compétition.

Remarques : Concernant les compétitions scolaires, merci de bien vouloir communiquer vos résultats auprès des responsables lors des entraînements ou au secrétariat. Pour les courses sur route, l'engagement de l'athlète étant laissé sous sa responsabilité ou celle de ses parents, nous demandons simplement, dans la mesure du possible, d'être tenus informés du classement. Dans le cas de participation à des meetings ou des stages, les athlètes doivent impérativement informer leur entraîneur.

4) TRANSPORTS & DEPLACEMENTS

Lors des déplacements en compétitions officielles, si le nombre de participants le nécessite, ***des athlètes et/ou des parents peuvent être sollicités*** pour assurer personnellement ces transports*. Les personnes susceptibles de participer aux déplacements avec leur véhicule personnel doivent se renseigner auprès de leur assurance pour vérifier si leur contrat couvre l'utilisation de leur voiture à des fins bénévoles pour une association sportive (en principe, ceci ne donne pas lieu à des modifications de la prime d'assurance).

Les parents d'enfants mineurs, en signant la feuille de renseignements en annexe, autorisent sans réserves les responsables présents lors des rendez-vous, à transporter leur(s) enfant(s) dans tout véhicule qu'ils jugent utiles pour le bon déroulement des déplacements. Les dirigeants de la section dégagent toute responsabilité quant à l'état du véhicule (le propriétaire est seul responsable) et aux infractions au code de la route (le conducteur est seul responsable).

Remarques : Les déplacements en championnats sont à la charge du club. Si un repas doit être pris sur place et si le forfait alloué par le club (15,00€) ne couvre pas le montant de ce repas, un complément peut être demandé à l'athlète (cas de compétitions lointaines sur au minimum 2 jours).

5) ASSURANCES & URGENCES MEDICALES

Les membres adhérents inscrits régulièrement et à jour de leur cotisation sont couverts dans leurs activités sportives au titre du C.E.P. LORIENT par l'assurance de la Fédération Française d'Athlétisme.

La garantie s'étend également au trajet le plus direct réalisé dans un temps normal, entre le domicile et le lieu de l'entraînement ou de la compétition. La déclaration de l'accident doit être déposée au secrétariat du club dans les 2 jours suivant l'accident, complétée et signée par l'adhérent (ou ses parents si celui-ci est mineur) ainsi que par le médecin traitant (imprimé disponible auprès de la secrétaire).

La reprise de l'activité sportive de l'accidenté n'est possible qu'après la présentation d'un certificat médical. Les indemnités correspondent aux clauses du contrat passé avec Les Mutuelles du Mans Assurances.

En annexe, pour tous les enfants mineurs, une autorisation parentale est jointe à la fiche de renseignements autorisant les responsables du club à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence ou les circonstances obligent à une intervention urgente, à un recours hospitalier ou clinique.

La section Athlétisme du C.E.P.Lorient décline toute responsabilité pour la perte ou le vol des biens personnels de l'athlète et ce, en raison de l'accès public aux installations sportives.

6) DISCIPLINE & SANCTIONS

Pour des questions évidentes de responsabilité et de sécurité, toute personne non inscrite régulièrement ne peut commencer son activité. Elle ne peut participer ni aux entraînements, ni aux compétitions, ni aux déplacements.

La politesse et le respect sont deux qualités incontournables. Le club attend de ses sportifs un comportement exemplaire à l'entraînement (**être à l'heure est le plus élémentaire des respects vis à vis de son entraîneur comme de ses camarades**) ainsi que dans les compétitions, stages et déplacements sous la responsabilité de l'accompagnateur délégué par la section.

Les parents des adhérents mineurs sont appelés à sensibiliser leur(s) enfant(s) sur ce point très important. Les règlements du club et ceux de la spécialité pratiquée doivent être respectés.

L'indiscipline de tout membre de la section ainsi que le manquement à l'éthique de l'athlétisme, peut le conduire à l'exclusion temporaire ou définitive du club.

7) RECOMPENSES



Aucune rétribution financière ne sera accordée aux athlètes.

La gratuité de la licence F.F.A. sera accordée à tout athlète qui fera l'objet d'un podium au Championnat de France (Plein Air ou Salle).

Pour une accession en finale, seule la partie de la cotisation affinitaire de la licence sera due.

8) FORMATIONS

L'athlète ou le parent d'athlète désireux de suivre un stage d'initiation (animateur d'Ecole d'Athlétisme) ou de formation (dirigeant, juge officiel...) au sein de la section est le bienvenu ; qu'il n'hésite pas à se renseigner auprès de l'encadrement.

Cependant, une fois le stage suivi, il serait souhaitable de mettre ses connaissances au service du club en participant activement à l'encadrement lors des entraînements (voire des compétitions) ou être présent comme juge lors des réunions d'athlétisme à l'issue de sa formation.

Tous les stages de formations organisés sur le plan départemental sont pris en charge par le club

La Fédération propose des modules de formations à consulter directement sur le site de la FFA (www.athle.fr)

9) PRESSE

Durant la saison, en fonction des évènements la presse locale & sportive sera sollicitée. Il est demandé à tous les athlètes de respecter les journalistes, de se présenter aux rendez-vous fixés sauf empêchement justifié et de porter le maillot du club pour l'éventuelle photo. La personne en charge de la relation presse est **Pascale LE CALVEZ**, en collaboration avec les entraîneurs.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, les personnes licenciées et/ou leur famille autorisent la section Athlétisme du C.E.P.Lorient à fixer, reproduire et communiquer au public (internet compris) toute photographie prise exclusivement dans le seul cadre des activités liées à l'athlétisme au sein de la section.

10) GENERALITES

Il est indispensable de veiller à la mise à jour de la cotisation et de la licence au début de chaque saison, sous peine de ne pouvoir participer aux compétitions sportives.

Le prix de l'adhésion varie selon la catégorie, les tarifs pour la saison 2025-2026 :

-Eveil Athlétique et Poussins, (né(e)s entre 2015 et 2019)	140,00€*
-Benjamins (2013-2014).....	145,00€*
-Minimes (2011-2012)	145,00€*
-Cadets (2009-2010).....	150,00€*
-Juniors, Espoirs, Seniors & Vétérans (2008 et avant).....	150,00€*

Pour les licencié(e)s « Loisirs, running », la cotisation annuelle sera de **180,00€** à raison d'une séance par semaine et de **220,00€** pour 2 séances par semaine.

Le prix comprend la cotisation au club, la licence F.F.A et l'assurance.(10% de remise à partir de la seconde cotisation de la même famille, même nom, même adresse)

*En moyenne, les prélèvements obligatoires à reverser aux structures fédérales: FFA-LBA-CDA s'élèvent à 65% du coût de la licence.

Pour l'inscription, il faut :

* La fiche de renseignements jointe à ce règlement dûment complétée, ne pas oublier de remplir l'autorisation parentale pour les mineurs.

* La cotisation (payable en deux ou trois chèques si besoin).

Tous les athlètes doivent être licenciés (saison 2025-2026) le plus tôt possible pour s'entraîner au sein de la section. La cotisation est à régler lors de la remise du dossier d'inscription ou de réinscription, par chèque établi à l'ordre de la « Section Athlétisme du C.E.P.Lorient » ou par espèces.

ATTENTION, aucune licence ne sera passée si la cotisation n'est pas réglée